

Par décret du 14 novembre, est nommé chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, M. Faucheur Delécluse (Narcisse), ex-sous-officier d'infanterie, vice-président du conseil des prud'hommes à Lille; 3 ans de services militaires (1812 à 1814), 16 ans de services civils, 3 campagnes, 1 blessure à Leipzig.

Par arrêtés de M. le ministre des finances du 28 octobre dernier, ont été nommés :

- M. Delerue, percepteur d'Ebblinghem, 2e classe, à la perception de Tétéghem, 1re classe.
- M. Behagle, percepteur de Bergues, 3e classe, à la perception d'Ebblinghem, 2e classe.
- M. Coppens, percepteur d'Etroingt, 4e classe, à la perception de Bergues, 4e classe.
- M. Cantel, percepteur de Guincy, 2e cl., à la perception de Neuville-Saint-Rémy, 2e classe.
- M. Deshorter, percepteur de St-Amand, 2e classe, à la perception de Guincy, 2e classe.
- M. Vasseur, percepteur de Neuville-Saint-Rémy, 2e classe, à la perception de St-Amand, 2e classe.
- M. Bécart, percepteur de Pitgam, 4e classe, à la perception de Trélon, 3e classe.
- M. Bourgeois, percepteur de Trélon, 4e classe, à la perception de Pitgam, 3e classe.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Paul Jaudeau, fils de l'ancien professeur de nos cours de physique et de chimie, vient d'être admis à l'École Polytechnique.

M. le commissaire spécial de la gare de Tourcoing a saisi quelques exemplaires d'une brochure du chanoine Moulis, intitulée : *La Papesse Jeanne*.

Il y a environ trois mois, les époux L..., à la Marlière, perdirent un de leurs enfants — ils en avaient cinq — la mère était restée inconsolable, la douleur l'égarait, et, hier matin, dans un accès de désespoir, elle s'est pendue à une poutre de son grenier. Cette malheureuse, estimée par tous ceux qui la connaissaient, n'était âgée que de 32 ans.

François Buisine, horloger, inculpé de vol à Roubaix, vient encore de faire une dupe; il avait vendu une montre à un cabaretier de la rue de Lille, à Tourcoing; la semaine dernière, le cabaretier se plaignit que la montre ne marchait pas et la remit à Buisine, qui promit de la régler; mais le cabaretier ne vit plus revenir ni montre ni horloger, qui ont passé la frontière.

Un journalier, sans ouvrage, et sans doute poussé par la faim, s'est introduit avec escalade et effraction dans une maison bourgeoise, à Tourcoing, et y a pris un pain et une livre de beurre, laissant intact l'argent et les objets précieux qui s'y trouvaient. Il a été arrêté...

Le cadavre d'un homme d'apparence robuste a été retiré samedi du canal de la Bassée-Deule à Lille, à peu de distance de l'abreuvoir. Le corps paraît avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau; il est exposé à la morgue, où on ne l'a pas encore reconnu.

Cet homme est de forte taille; la tête, dégarnie de cheveux sur le devant, est très-grosse; les traits sont durs, les cheveux bruns et les favoris grison-

C'est facile à voir, j'ai ma petite police: je sais beaucoup de choses, et je serais bien étonné avant quelque temps une bombe dirigée contre vous n'éclate pas. Prenez garde à l'eau qui dort; il y a deux jours j'ai eu des preuves plus concluantes que tout le reste. J'étais allé flâner près du rivage. M. Morvan et le receveur étaient assis et causaient ensemble au milieu des rochers. A une assez grande distance les deux demoiselles se livraient au plaisir du bain. Mlle Morvan nageait comme un poisson, fendant les flots avec une grâce et une agilité étonnantes. Je me dirigeais vers la partie du rocher où elles avaient déposé leurs vêtements, lorsque le vieux m'invita à choisir un autre endroit pour ma promenade.

— Et vous avez obéi?
— Au fait je n'avais pas de raison pour aller là plutôt qu'ailleurs, j'ai pris à droite.

Son interlocuteur ne put dissimuler une expression de mépris, que le pharmacien ne parut pas remarquer.
« Vous allez voir, reprit-il, que je fis bien; après un long détour je revins à la même place; les deux hommes n'y étaient plus; la mer, qui avait beaucoup baissé, était solitaire; je pensai qu'ils étaient tous réunis. Je m'approchai avec précaution des rochers derrière lesquels les baigneuses s'étaient mises à l'abri des regards indiscrets.

(A suivre).

nants. Il paraît âgé de 50 à 55 ans. Son costume est celui d'un homme de la campagne; blouse de toile bleue, gilet de drap noir, pantalon de velours noir et cravate de mérinos.

L'Homme-Chien et son fils ont donné samedi soir aux Bouffes du Nord une première séance qui a vivement impressionné le public lillois. L'enfant surtout a obtenu un grand succès de curiosité.

Cour d'assises du Nord
Présidence de M. JOREL, conseiller. — Ministère public, M. PERRON, substitut. *Suite de l'audience du 13 novembre.*

Louis-Jean-Baptiste Constant, âgé de trente-huit ans, blanchisseur, né à Wazemmes, demeurant à Lemmes. Déclaré non coupable par le jury, il a été acquitté.

Défenseur, M. Louis Legrand. 3e affaire. — *Infanticide et suppression d'enfant.*

L'accusée est la nommée Céline-Victorine Mathilde Duthoit, âgée de 22 ans, née à Tourcoing, y domiciliée. La fille Céline Duthoit n'habitait pas avec son père, mais demeurait avec son frère Victor Duthoit, boulanger à Tourcoing.

Dans le courant du mois de mai le bruit se répandit dans le quartier que Céline Duthoit était accouchée et que son enfant avait disparu.

La police s'étant émue de ce bruit et ayant constaté qu'aucune déclaration de naissance n'avait été faite, commença des investigations.

Sur l'indication du frère de l'accusée, on trouva dans un coin du jardin un paquet contenant un cadavre d'enfant dans un état de décomposition avancée.

Le médecin légiste chargé d'en faire l'autopsie a constaté que l'enfant était né à terme et viable et lui a trouvé dans la bouche un tampon composé de fil et d'étoiles mêlées de quelques plumes.

L'accusée avoue que le cadavre retrouvé est bien celui de son enfant, mais elle prétend que celui-ci n'est pas viable.

Déclarée coupable avec les bénéfices des circonstances atténuantes, la fille Céline Duthoit est condamnée à sept ans de réclusion.

Défenseur: M. Hattu, du barreau de Douai.

Présidence de M. le conseiller Jorel. — Ministère public, M. Carpentier, avocat général.

Audience du 14 novembre 1874.
1re affaire. — *Abus de confiance qualifié et faux en écriture authentique.*

Albert-Marie-Alexandre Legrand, âgé de vingt-un ans, né à Gand (Belgique), commis chez M. Badiu, percepteur à Lille, déclaré coupable d'abus de confiance et de faux en écriture authentique, a été condamné à six ans de réclusion, cent francs d'amende et dispensé de la surveillance de la haute police.

(Circonstances atténuantes.)
Défenseur, M. de Waronghien.

2e affaire. — *Atteintes à la pudeur sans violence.* (Huis-clos).
Auguste Desmet, âgé de quarante-un ans, journalier, né à Olsène (Belgique), demeurant à Maubenge, a été condamné à trois ans d'emprisonnement.

Défenseur, M. Boissonnet.

CONVOI FUNÈBRE
Les amis et connaissances de la famille NYS-VANDELE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FERRIAND NYS, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1874, à l'âge de 49 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 17 novembre, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, s. paroisse. L'assemblée à la maison mortuaire, des Anges, n° 3, cour Nys.

OBIT SOLENNEL
Un obit solennel sera célébré le mardi 17 novembre 1874, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur FRANÇOIS DESCAT, décédé à Roubaix, le 3 novembre 1873, à l'âge de 64 ans et 8 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers
— Hier dimanche a eu lieu, au ministère de l'intérieur, place Beauvau, le tirage de la loterie des Alsaciens-Lorrains. Tous les lots provinciaux des dons faits, en 1872, par les donateurs de la souscription des Femmes de France.

— On mande de Deurnez, le 11 novembre, au *Gauleis*, que M. le député Dahirel est assez gravement malade à Cannes, où il a été chercher le rétablissement de sa santé; il a 72 ans.
— Samedi soir, à eu lieu lieu, au Grand-Hôtel, le banquet offert au lieutenant Zubowitz, par la colonie autrichienne. Des toasts ont été portés: à l'Empereur d'Autriche, au lieutenant Zubowitz, à la France et au maréchal de Mac-Mahon. Quant au lieutenant Zubowitz, il a adressé à ses convives deux petites allocutions très-respectueuses, l'une en allemand, pour porter la santé de l'archiduc Joseph, généralissime des husards, l'autre en hongrois pour remercier la France de l'aimable accueil qu'elle lui a fait. L'Evénement ajoute que, pendant le repas, M. Zubowitz a reçu une invitation à dîner, pour le jeudi 19, du maréchal de Mac-Mahon.

— Samedi matin, vers 7 heures, le sieur V..., marchand de vins, boulevard de la Gare, à Paris, remarquant que la gargouille placée dans le toit qui passe devant sa boutique était défectueuse, voulut la déboucher à l'aide d'un croquet de fer. Il ne put y arriver et se servit alors d'un bâton pour repousser, de l'intérieur de la maison, l'obstacle qui empêchait l'écoulement des eaux. On peut juger de sa surprise quand il amena, ainsi dans le ruisseau un obus de moyen calibre encore chargé et sur le percuteur duquel il avait, sans s'en douter, frappé à grands coups, au risque d'en déterminer l'explosion. Le sieur V... s'empres-sa de dépeper le dangereux engin au commissariat de police du quartier, où une enquête a été aussitôt ouverte pour rechercher l'auteur de cette coupable plaisanterie.

— Bourdin, qui fut condamné à mort par le 2e conseil de guerre pour désertion et participation à l'insurrection, et dont la peine vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, va bientôt quitter la prison militaire de la rue du Cherche-Midi et être dirigé sur la Nouvelle-Calédonie.

Bourdin est très-calme et très-résigné. Il est un peu poète, et, en ce moment, il passe ses journées à écrire de longues pièces de vers.

— Encore une victime de la chasse. Le *Journal* annonce la mort d'un jeune agent de change, M. Parguez, qui avait, il y a vingt mois, été affreusement mutilé au pied par la décharge de son propre fusil et qui, depuis cette époque, s'était toujours refusé à subir l'amputation du membre atteint.

— Par suite du décès de M. Bohner, légataire universel de Mlle Mars, la vente des meubles de la célèbre actrice vient d'avoir lieu à l'hôtel des ventes. La chambre à coucher, c'est à dire le lit, la table de nuit et une commode ont été vendus 1000 fr. Le portrait de Mlle Mars par Gérard a été adjugé à 2.250 fr. à M. Asselin. Un grand nombre de figures et vieux Saxe et des vases de Sèvres, cadeaux de souverains et de grands seigneurs, se sont très-bien vendus. Une figurine en vieux Saxe a été vendue 505 fr., et un petit caniche en bronze, acheté, dit-on, pour le compte de M. Thiers, a été adjugé 690. Les volumes de la bibliothèque contenait un grand nombre de livres, avec envoi d'auteur, ont atteint des prix assez raisonnables. La vente totale est d'environ 50,000 fr.

— LUTTE D'UNE FEMME CONTRE UN LOUP.
— L'acte raconte que mardi de la semaine dernière, la dame Guinot, de Villars-en-Azois, arrachait, en compagnie d'une vieille femme, des pommes de terre dans un champ voisin de la forêt de Clairvaux.

Un loup de forte taille, sortant du bois, se montra à une faible distance de ces deux femmes. La dame Guinot lui lança à plusieurs reprises quelques pierres qui ne parurent pas l'intimider beaucoup; puis elle se mit à sa poursuite: le loup rentra dans les buissons sur le bord du bois.

La journée s'avancant; la dame saisit alors à deux mains le crochet dont elle fouillait la terre, et ne craignit pas d'aller chercher la bête dans son fort, malgré les cris de frayeur de l'autre femme. Le loup se trouvait à quelques centimètres d'elle, les yeux en feu et la gueule ouverte; de deux coups vigoureusement assésés sur la tête, elle le terrassa; un troisième coup lui enfonce les dents du crochet dans la gueule. Cette héroïne a eu assez de bonheur pour éviter toute atteinte du monstre, qui expira bientôt sous ses coups redoublés. Elle le traîna dans son champ, puis seule (car l'autre femme avait pris la fuite) elle chargea ses épaules de ce nouveau trophée et revint tranquillement à la maison, où elle reçut les félicitations chaleureuses des habitants.

— Aliénation mentale:
Il est probable que jamais, dans une

quartier des Quinze-Vingts, chez qui il a été conduit, a commencé des recherches pour découvrir sa famille. (Droit).

TRIBUNAUX
AFFAIRE CLÉMENT DUVERNOIS. — Après avoir repris un à un, comme nous l'avons dit hier, les différents faits de la prévention l'avocat de la république arrive à l'examen de la situation de chacun des accusés. Il estime que deux d'une intelligence transcendante, d'un cœur large, en l'absence d'une improbabilité native, Clément Duvernois est, jusqu'à un certain point, privé de sens moral. Il montre Razetti, évitant avec soin les conseils de la police correctionnelle, prenant les titres dans la caisse et les employant à son usage personnel, facilité dans ces détournements par les désordres de la comptabilité. Quant à Capercor, le ministère public déclare qu'il n'y a pas de mot assez énergique pour qualifier sa moralité. Lui-même, il s'est traité de corsaire, et il est en cela resté bien au-dessous de la vérité. Le condamné pour le crédit suisse et le crédit communal a eu un rôle prépondérant dans la constitution de la banque territoriale. Fornerod a participé à presque tous les faits relevés par la prévention. Jauret est un des acteurs des manœuvres relatives au bail Benoit Champy et à la constitution de la Société. Il a un rôle des plus actifs dans la publicité et celui qu'il s'attribue, de simple employé de Duvernois, ne saurait expliquer ses actes. Il ne peut être considéré comme un mandataire inconscient.

Quant à Barré, l'avocat de la République abandonne la prévention à son égard et ajoute que si Barré s'était présenté au juge d'instruction au lieu de fuir, il aurait été probablement rendu une ordonnance de non-lieu en sa faveur.

Examinant alors le caractère et l'ensemble de l'affaire, M. l'avocat de la République montre l'étendue du scandale que causent tous les désastres financiers de ces deux années. Cette affaire, dit-il, diffère par la gravité des faits des précédentes. Aucun capital souscrit, aucune opération entreprise, un jeu audacieux sur ses propres actions pendant deux années une existence purement fictive: telle est la Banque territoriale d'Espagne. Par un autre caractère, cette affaire diffère encore des précédentes, caractère douloureux pour tous, pour le tribunal comme pour le ministère public, comme pour la défense: c'est la présence, sur ce banc de honte, de deux hommes qui ont l'un porté le titre de président d'une confédération voisine, l'autre celui de ministre français. A ce spectacle, on ne peut éprouver qu'un sentiment absolument douloureux, et si je le relève ce n'est pas pour en faire une nouvelle charge contre ces hommes, ce n'est que pour laisser sur cette affaire le caractère de tristesse et d'amertume qui lui convient. En voyant ici ces deux hommes, on se prend malgré soi à penser que si la providence a voulu qu'ils fussent élevés aux plus grands honneurs, tout en ayant en eux le germe des actes qui les amènent devant nous, la faiblesse morale qui ne les a pas protégés jusqu'ils furent précipités dans cet abîme, c'est qu'elle a voulu que la chute fût plus terrible et l'enseignement plus épouvantable pour tous.

Revue hebdomadaire de la Bourse.
Le découragement déjà signalé, dans notre précédente Revue, s'est encore plus accentué. La spéculation a peine à oublier les sacrifices que la dernière liquidation lui a imposés, et, pour ne pas s'exposer à subir une seconde fois, fin novembre, un sort aussi fâcheux, elle réduit peu à peu ses engagements, et s'allège. Malgré les conséquences qu'entraîne pour les cours cette prudente conduite, nous ne saurions la blâmer. Il ne faut jamais faire grief à un marché de prendre de sages précautions, surtout quand une expérience récente a prouvé que la situation était susceptible de les rendre utiles, et que les circonstances ne se sent point sensiblement modifiées.

Nous ne voyons certes à l'horizon aucun sujet particulier de sérieuse appréhension. Mais les perspectives ne sont pas non plus, il est juste d'en convenir, des plus encourageantes. L'argent, cela est vrai, est à Londres comme ici, d'une incontestable abondance; les facilités d'escompte le disent bien haut. Mais le marché monétaire anglais n'est point encore à l'abri de mauvais moments à passer, et il n'est rien moins que certain que la Banque d'Angleterre puisse attendre les rentrées de numéraire signalées sans élever à nouveau le taux de son escompte. Elle a pu échapper jusqu'ici à la nécessité de cette mesure restrictive; il suffirait d'un retrait de quelque importance pour la contraindre à y avoir recours.

De ce chef, la situation de nos marchés est encore précaire. La sécurité ne leur sera rendue que si l'on peut arriver à la fin du mois sans avoir besoin d'adopter des dispositions préventives plus sévères.

Les éléments politiques de l'état de choses actuel ne sont pas non plus de nature à encourager des ténérités de confiance. Les élections municipales vont avoir lieu dans toute la France le 22 de ce mois, et à Paris le 29. Or, il n'est guère possible d'espérer qu'elles donnent des résultats de nature à satisfaire les idées conservatrices de l'épargne. Si les petites communes font des choix heureux, on peut bien craindre que les villes ne soient pauvrement agées, et qu'en résumé le scrutin avive encore les craintes dont les esprits réfléchis ont peine à se défendre.

L'ouverture prochaine des travaux législatifs ajoute, de son côté, une cause de nouvelles préoccupations à celles que nous venons d'énumérer. Avant un mois des discussions violentes auront pu troubler l'opinion et arrêter la reprise des affaires, si souhaitable pourtant et qui commençait à se manifester, ainsi qu'en témoigne l'amélioration générale des recettes de nos chemins de fer.

La spéculation n'a vraiment devant elle aucune perspective encourageante. Il faudrait même prévoir de sa part, à tout le moins, une abstention un peu persistante, si

le niveau abaissé auquel l'allègement du marché a ramené les cours, n'était de nature à attirer le comptant, dont les disponibilités déjà considérables vont être accrues dès demain par la mise en paiement du coupon du 5 0/0. C'est là un gros appoint, dont partira certainement retour au fonds qui l'a produit. La cote peut se promettre un grand bien de ce concours, mais il faut laisser le temps à son intervention de s'accroître et de devenir ainsi efficace.

La liquidation de quinzaine va, peut-être aussi, apporter un petit contingent de meilleures impressions. Si elle est facile, comme tout paraît l'indiquer, elle aidera, à coup sûr, à raffermir le moral de la spéculation et le ton du marché. Nous serons fixés dès demain à ce sujet.

Le semaine, en attendant, n'a pas été bonne pour l'ensemble de la cote. A l'exception de deux ou trois valeurs, qui ont eu des raisons spéciales de faveur, toutes ont été plus ou moins éprouvées.

Nos rentes, notamment, n'ont point été épargnées. Le 3 0/0 a réagi de 62 05 à 61 42 1/2 et ne reste qu'à 61 62 1/2; le 5 0/0 tombé de son côté, de 98 77 1/2 à 98 25, ne s'est pas relevé, en clôture, au-dessus de 98 37 1/2. Pour l'un comme pour l'autre, c'est une perte d'une quarantaine de centimes depuis lundi.

Les primes sont demeurées offertes aux plus faibles écarts; ce marché a, du reste, manqué constamment d'animation, faute de demandes de quelque importance.

Les obligations de la Ville de Paris, habituées à rester en dehors des fluctuations de la cote, ont continué à se tenir très-faiblement. Les préparatifs faits en vue du nouvel emprunt ne paraissent pas leur susciter jusqu'ici une concurrence bien redoutable. Les obligations de 1869 et celles de 1871, auxquelles les petits capitaux viennent avec le plus d'assiduité, cotent couramment leurs cours déjà acquis.

La Banque de France a conservé au comptant le cours de 3,900 fr. qu'elle a perdue à terme. Elle ferme, en effet, à 3,905 au comptant et à 3,890 fin courant. Ce départ dit avec quel effacement comparatif l'argent se porte sur cette valeur et la rareté des titres existants sur le marché. La spéculation est imprudente de ne pas voir le danger auquel cette situation l'expose.

Les institutions financières ont eu généralement une assez bonne tenue, et les moins favorisées ont encore mieux résisté que nos rentes à la faiblesse des dernières Bourses.

La Banque de Paris reste à peu près sur ses cours de samedi passé. Le crédit Lyonnais et la Société Générale également.

Le comptoir d'Escompte et le Crédit Foncier ont été plus lourds. Il en a été de même de la Banque franco-égyptienne et de la nouvelle Banque Franco-Hollandaise.

Le Crédit Mobilier, qui a fait preuve d'un entrain remarquable, s'est avancé de 352.50 à 365. L'opinion commence à lui marquer grande faveur, méritée, du reste, tant par l'amélioration que les arrangements financiers pris récemment par le gouvernement Turc ont apportés dans son portefeuille que par la libération définitive des actions restées jusque là en retard de versement.

La Société financière a repris de 455 à 463 75. Nous constatons depuis quelque temps déjà la progression des cours de cette valeur, qui nous paraissent inévitables. La situation de la Société financière, l'activité fructueuse, quoique peu bruyante, de sa direction, ne permettaient pas de comprendre les prix abaissés sur lesquels elle s'attardait.

Quelques réalisations ont pesé sur la plupart des actions de nos grandes lignes. Certains acheteurs avaient escompté l'amélioration prévue de leurs recettes. Les bénéfices qu'ils recueillent, amènent toutefois sur le marché des offres peu nombreuses, dont les contre parties ne se font pas attendre. Les Charentes ferment à 340, l'Est à 505 75, le Lyon à 877 50, le Midi à 642, le Nord à 1,075, l'Orléans à 856 25, l'Ouest à 552 50.

Les Entrepôts et Magasins généraux de Paris ont repris de 330 à 340. Les titres sont rares et les demandes difficiles à satisfaire.

Le Gaz a encore fait un nouveau pas en avant qui l'a porté de 775 à 782 50.

Les Transatlantiques ont réagi à 217.50. La spéculation, nous avons eu occasion de lui dire, avait eu le tort de se porter vivement sur cette valeur, dont la situation, quoique en voie constante d'amélioration, ne pouvait se modifier au gré de ses impatiences. Qu'elle prenne garde aujourd'hui de ne pas tomber d'un excès dans l'autre. Elle ne le ferait pas sans pertes.

Les Suez sont restés fermes, mais calmes, autour de leur cours récemment conquis. Les actions clôturent à 447 50, les délégations à 431 25.

L'Italien, qui avait témoigné toute la semaine d'une réelle fermeté, a été pris subitement hier d'un accès de faiblesse. Le cours de 67 fr. ne l'a pas arrêté, il est tombé à 65 85 et fermé seulement à 65 95, contre 67 85 samedi passé. Les marchés italiens sont pour beaucoup dans cette réaction, encouragée par leur inaction. Les nombreux ballastages auxquels il va être procédé laissent encore des doutes sur ce résultat définitif à attendre de l'ensemble des élections. Cette incertitude pèse sur le marché; elle ne tardera heureusement pas à être dissipée, et dans des conditions que les premières élections autorisent à croire favorables au gouvernement.

La Banque Ottomane a été arrêtée dans son mouvement par des réalisations aigées à concevoir après une hausse assez rapide d'une cinquantaine de francs. Elle reste toutefois à 710 au comptant, ce qui laisse croire que le cours de 780 francs est définitivement acquis. Les actions nouvelles ont été admises avant-hier la cote à officieuse, libérées de 150 francs. Elles s'y sont négociées de 590 à 572 50, leur dernier cours.

Le Crédit Foncier d'Autriche a repris de 545 à 550. Les correspondances de cette société est en bonne voie d'amélioration.